



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 15 Janvier 2026

Date de convocation : le 08/01/2026

Date d'affichage : 08/01/2026

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-six, le quinze du mois de janvier, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni au siège du SIEDA, sous la présidence de Sébastien DAVID Président du SIEDA.

Étaient présents : Marc AUGUY - Christophe BERNIE – Bernard CASTANIER - Sébastien DAVID – Robert DIEUDE – Jean Luc FARGOU – Jean Marie LACOMBE –

Étaient absents ou excusés : 43 Dont 0 ont donné procuration

Le Comité Syndical s'est réuni le 15 janvier 2026 en seconde convocation, conformément aux dispositions de l'article 3 du Règlement intérieur du SIEDA, après que la première réunion convoquée le 16 décembre 2025 pour se tenir le 08 janvier 2026 n'ait pas atteint le quorum requis. En application desdites dispositions, le Comité Syndical délibère valablement sur le présent ordre du jour, quel que soit le nombre de membres présents.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les membres du Comité Syndical de désigner l'un des membres du Comité pour Secrétaire. Monsieur Jean Marie LACOMBE désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Votes Pour : 7
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2026/01/04

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF SIEDA 2026



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF SIEDA 2026

Monsieur le Président présente le budget primitif du SIEDA pour 2026

Ce budget a été construit dans l'épure du Débat d'orientation budgétaire et sur les bases des données réalisées en 2025.

Ce budget primitif du SIEDA 2026 s'équilibre en recette et en dépense de la façon suivant :

- Pour la section de fonctionnement à 9 363 250.00 €
- Pour la section d'investissement à 18 029 085.72 €
- Soit une balance a l'équilibre à 27 392 335.72 €

	EP 2026
Fonctionnement	
DEPENSES	9 363 250.00
011 - Charges à caractère général	2 250 700.00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 800 000.00
014 - Atténuations de produits	400 000.00
65 - Autres charges de gestion courante	463 500.00
66 - Charges financières	8 334.28
67 - Charges spécifiques	2 000.00
023 - Virement à la section d'investissement	4 438 715.72
RECETTES	9 363 250.00
013 - Atténuations de charges	20 000.00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	300 000.00
73 - Impôts et taxes	4 800 000.00
74 - Dotations et participations	1 996 800.00
75 - Autres produits de gestion courante	2 231 000.00
76 - Produits financiers	5 450.00
77 - Produits spécifiques	10 000.00
Investissement	
DEPENSES	18 029 085.72
16 - Emprunts et dettes assimilées	275 233.32
20 - Immobilisations incorporelles	38 000.00
204 - Subventions d'équipement versées	325 000.00
21 - Immobilisations corporelles	16 240 181.00
27 - Autres immobilisations financières	500 000.00
45812226 - 2226 ENTEP TRX RENOVATION	450 000.00
45812326 - 2326 DMO 2026	200 000.00
020 - Dépenses imprévues	671.40
RECETTES	18 029 085.72
10 - Dotations, fonds divers et réserves	112 000.00
13 - Subventions d'investissement	12 328 370.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	500 000.00
45822226 - 2226 ENTEP TRX RENOVATION	450 000.00
45822326 - 2326 DMO 2026	200 000.00
021 - Virement de la section de fonctionnement	4 438 715.72
BALANCE	
RECETTES	27 392 335.72
DEPENSES	27 392 335.72

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote le budget primitif 2026 du SIEDA.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Et Publication ou Prédication

Du 16/01/2026



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois suivant son entrée en vigueur. Ce recours devra être enregistré sur l'application Télérecours Citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr